

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE 18 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le Huit du mois de Mars à Dix-Huit heures Trente, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire à la **Salle des Fêtes de Dhuizon, Route de la Ferté Saint Cyr**, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BUFFET, Maire.

Date de la convocation : 11 Mars 2021

Etaient présents : Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Dominique GARDY en visio, Carole LE BRETON, Robert GARNIER, Laëtitia TESNIER, Pascal BATAIS, Marie-Thérèse FERRAUD, Yann GARNIER, Raymond BEY, Christian CADART.

Absents excusés : Mme Gwenaëlle FRANCOIS, M. Jean-Pierre CARAYON ayant donné procuration à Raymond BEY, Tom LAVIE.

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse FERRAUD

Ordre du jour :

1. Approbation des comptes de gestion 2020
2. Approbation des comptes administratifs 2020
3. Affectation du résultat
4. Création d'un poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe
5. Création d'un poste d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe
6. Questions diverses

1 Approbation des comptes de gestion 2020

Le conseil municipal après s'être assuré que Monsieur le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures, déclare à l'unanimité que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2020 par Monsieur le comptable public, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part et les approuve comme suit:

BUDGET	POUR	CONTRE	ABST°
BUDGET GENERAL	11	0	0
EAU	11	0	0
ASSAINISSEMENT	11	0	0

- Constate que le **compte de gestion du budget annexe Intervention économique** n'est pas conforme au compte administratif car une erreur a été commise lors de la reprise des résultats sur un exercice antérieur. Il s'agit vraisemblablement d'une reprise de résultats arrondie à l'euro supérieur. Le compte de gestion 2020 ne pouvant plus être modifié, les opérations seront comptabilisées par la trésorerie en 2021 et pourront être prises en compte dans le cadre du budget 2021.

Votants : 11 Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

2. Approbation des comptes administratifs 2020

Le Conseil municipal, après étude des comptes administratifs 2020, réuni sous la présidence de Monsieur GARDY (en visio), Adjoint en charges des finances, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle,

- Adopte à l'unanimité les comptes administratifs comme suit :

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 18 MARS 2021**

BUDGET	Dépenses Fonctiont.	Recettes Fonctiont.	Dépenses Invest	Recettes Invest	Votants	Pour	Contre	Abst°
BUDGET COMMUNE	993 078,95	1 372 180,05	727 060,03	396 795,92	10	10	0	0
Restes à Réaliser			54 984,08	199 230,00				
EAU	173 872,39	197 617,16	19 884,08	216 394,83	10	10	0	0
Restes à Réaliser	0	0	15 421,66	70 901,20				
ASSAINIST.	88 576,51	204 764,06	0	371 621,79		10	0	0
Restes à Réaliser			21 555,00	14 586,00				

➤ **INTERVENTION ECONOMIQUE**

Dépenses Fonctiont.	Recettes Fonctiont.	Dépenses Invest	Recettes Invest
10 616,71	48 039,26	37 493,19	27 234,85

Le Conseil Municipal constate que le compte administratif n'est pas conforme au compte de gestion car une erreur a été commise lors de la reprise des résultats sur un exercice antérieur. Il s'agit vraisemblablement d'une reprise de résultats arrondie à l'euro supérieur. Le compte de gestion et le compte administratif ne pouvant plus être modifiés, les opérations seront comptabilisées par la trésorerie en 2021 et pourront être prises en compte dans le cadre du budget 2021.

Votants : 11 Pour : 11 contre : 0 Abstention : 0

3. Affectation du résultat – Budget principal et budgets annexes

Le conseil municipal, a décidé, à l'unanimité d'affecter les résultats 2019 comme suit

AFFECTATION DU RESULTAT 2020				
	Commune	Eau	Assainissement	Intervention Economique
Recettes d'Investissement R 001 excédent reporté		196 510,75 €	371 621,79 €	0
Recettes d'Investissement 1068 (à titre obligatoire pour couvrir le déficit d'investissement)	186 018,19 €	0	0	10 258,34 €
Recettes de Fonctionnement R 002	193 082,91 €	23 744,77 €	116 187,55 €	27 163,42 €
TOTAL	379 101,10 €	220 255,52 €	487 809,34 €	37 421,76 €

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE 18 MARS 2021**

3 – Création de postes : adjoint technique principal de 2^{ème} classe, adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Sur proposition de Monsieur le Maire et pour permettre à 2 agents de bénéficier d'un avancement de grade du fait de leur ancienneté dans la fonction publique, le Conseil Municipal donne son accord pour la création des postes suivant :

- Adjoint technique Adjoint technique principal 2^{ème} classe
-
- Adjoint administratif principal 1^{ère} classe

Questions diverses

- Loyers pizzeria : une demande d'exonération des loyers avait été demandée : la décision sera prise après communication de sa situation financière.
- Monsieur le Maire informe le conseil
 - 1- que les organisateurs du GRAND PRIX DE SOLOGNE (course cyclisme) qui est décalé en septembre 2021 demandent l'autorisation de passage dans Dhuizon ainsi que l'octroi d'une subvention fixée à 0,50Eur par habitant soit environ 600EUR
Le Conseil Municipal donne son accord de principe sur ces deux points
 - 2- De l'absence par la commune de son droit de préemption sur 4 biens vendus sis 35 rue de Blois, 4 rue du Four à Chaux, 49 rue de Blois, 8 rue de la Tuilerie
 - 3- De la réception d'un courrier émanant d'un club organisant une randonnée équestre. Il demande la possibilité de réserver le gîte des Sublennes pour l'hébergement des participants avec mise en pâture des chevaux.

Avis favorable du Conseil Municipal

Les questions inscrites à l'ordre du jour étant épuisées, la séance est levée à 19H45

La réunion se poursuit en commission générale (sans délibération) pour information complète des dossiers en cours (travaux, projets, évènements, etc....)